



Mi-temps thérapeutique sans affectation

Par **watoo**, le **19/03/2013** à **18:13**

Bonjour

Je suis reconnu travailleur handicapé depuis 2001 ; en 2005, j'intègre une mairie par voie contractuelle (poste de catégorie A).

En 2008, pour des raisons de santé, je fais jouer successivement un CLM, puis un CLD.

Aujourd'hui, je suis apte à reprendre 1 poste à ½ temps thérapeutique (le comité médical a donné son feu vert) et cherche absolument à éviter la mise en invalidité.

Mais

1/ Il n'y a que quasiment pas de postes vacants,

2/ Mon mi-temps a débuté début février (le chrono est déjà enclenché),

Que se passe t-il si mon administration ne me trouve pas de poste à l'issue de mon mi temps thérapeutique ? Ce qui semble être le cas!

Serais-je encore payé si je n'ai pas d'affectation ?

Mon administration peut elle me licencier ?

Je ne trouve aucune réponse sur le net et les services sociaux sont dépassés par mon cas.

MERCI pour votre AIDE.

Par **P.M.**, le **19/03/2013** à **18:25**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...